

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine

**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz

**Band:** 84 (1989)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Sections = Sektionen

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Succès en faveur du site d'Invua

# Non au défrichage à Posieux

Le site *d'Invua* (commune de Posieux), situé à un kilomètre au sud-ouest de Fribourg, est un paysage typique des méandres formés par la Sarine dans la roche molassique du plateau fribourgeois, de Rossens à Fribourg. Bien que de dimension plus réduite, on peut le comparer au méandre au milieu duquel est construite l'*abbaye d'Hauterive*, sise à deux kilomètres plus au sud. Ce site se présente en effet comme une longue pente de forêt se terminant par une langue de terre venant mourir sur les berges forestières et graveleuses de la Sarine, où affluent la Gérine et la Glâne. En face de l'esplanade d'*Invua* la falaise se découpe sur l'horizon dans toute sa splendeur.

Ce paysage est porté à l'*inventaire des sites naturels* du canton de Fribourg, placé sous protection intégrale par le plan directeur régional du district de la Sarine. Les terres d'*Invua* sont aussi placées sous protection par le plan des sites de la commune de Posieux. Situées en *zone agricole*, elles sont en principe inconstructibles. Malgré cela le Conseil d'Etat avait autorisé le déboisement de 1500 m<sup>2</sup> de forêt pour permettre à une entreprise de construction d'y concasser, trier et stocker des matériaux de démolition.

## Recours

La *Ligue suisse du patrimoine national* (LSP) et la *Ligue suisse pour la protection de la nature* ont recouru de cette décision auprès du Tribunal fédéral qui, par arrêt du 30 novembre 1988, leur a donné raison. A l'appui de sa décision le Conseil d'Etat avait spéciale-

ment invoqué l'exiguïté de l'espace disponible qui aurait empêché une organisation rationnelle du recyclage des matériaux. La LSP a critiqué ce motif en expliquant que l'entreprise avait cédé à une tierce société une partie de ses terrains treize jours avant de requérir l'autorisation de défricher, et qu'ainsi le besoin impérieux du déboisement n'était pas justifié. La LSP a évidemment aussi mais surtout fondé son recours sur la protection spéciale dont le lieu-dit *Invua* fait l'objet.

## Site protégé

Le *Tribunal fédéral* a donc annulé l'autorisation de défrichement. Il a jugé que les motifs d'étroitesse du terrain, invoqués par l'exploitante pour justifier la récupération de matériaux usagés au détriment de la forêt, ne sont pas admissibles puisque l'exploitante avait délibérément provoqué, dans un but purement finan-



*Au bord de la Sarine, près de Posieux.  
Am Saaneufer bei Posieux (Bild Morisod)*

cier, le manque d'espace dont elle s'est plainte pour solliciter le défrichement. Constatant que le site est protégé par les plans d'aménagement, la Haute Cour a conclu qu'au surplus le site d'*Invua* serait d'une *beauté exceptionnelle* s'il n'était gravement altéré par

des installations en cours de construction (elles sont maintenant hélas constituées), dont il est douteux qu'elles aient pu être autorisées de manière conforme à l'article 24 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. L'annulation de l'autorisation de défrichement, ajoute-t-elle, permet de contenir l'expansion des activités industrielles non conformes aux plans directeurs qui requièrent la protection du site.

## Drôle de proposition

Qu'interrogée sur cet arrêt du Tribunal fédéral, la directrice des *Travaux publics* ait déclaré à la presse «qu'il s'agira maintenant de proposer éventuellement à la commune de Posieux de créer à *Invua* une zone artisanale» (La Liberté du 20 mars 1989), cela est singulièrement étonnant puisque le Tribunal fédéral venait de lui confirmer que les plans directeurs, lesquels, faut-il le rappeler, s'imposent aux autorités, disent que le site d'*Invua* mérite d'être protégé. Conformément à ces plans et à long terme, c'est-à-dire après l'amortissement des installations actuelles, le site magnifique d'*Invua* devra donc être *remis en état* pour que le paysage y retrouve son charme et ses beautés naturelles. La LSP y veillera.

Jean-Claude Morisod



*Retraitement de matériaux de construction en zone protégée.  
Bauschuttaufbereitung in geschützter Zone (Bild Morisod)*

## 9<sup>e</sup> prix du Heimatschutz neuchâtelois:

# A un maçon trop modeste

Poursuivant une tradition instaurée en 1980, la section neuchâteloise de la LSP a décerné son 9<sup>e</sup> prix à Monsieur Juan Galipienzo pour son profond respect du patrimoine et sa contribution à de nombreuses restaurations dans le canton de Neuchâtel.

Monsieur Juan Galipienzo est né en 1933 en Navarre (Espagne). Il viendra en Suisse en 1963 en tant que maçon et deviendra très rapidement contremaître d'une entreprise de la place. Dès 1981, il aura l'occasion de participer à la restauration de trois immeubles de la rue du Tertre, à Neuchâtel, où son savoir, son sens des responsabilités et sa sensibilité feront merveille. En 1983, avec quatre ou cinq ouvriers, il s'établira à son compte à Bôle. C'est en 1985 qu'il s'engage pleinement dans la remise en valeur du *Gor du Vauseyon* et dans la restauration de la *Maison du Prussien*: on lui doit le sauvetage de l'ancien moulin du XVI<sup>e</sup> siècle, la construction de tous les murs de pierre, les pavages, la tour d'escalade, les passerelles, enfin l'essentiel des travaux. De plus en plus, Monsieur Galipienzo se consacre à des ouvrages ayant trait à notre patrimoine architectural. Il participera bénévolement à la réfection de toiture d'un vieux «cellier» à Pierre-à-Bot, il rétablira aussi un four à pain à Bôle et sera sollicité pour la restauration de plusieurs vieilles maisons. C'est encore lui qui démontera soigneusement, pierre par pierre,

la vieille cuisine de la *Maltournée* incendiée aux Epлатures. Récemment, cet artisan exemplaire a franchi une nouvelle étape. Avec sa femme et avec Eric Vogel, électricien, qui a participé avec lui à tous les chantiers précédents, Juan Galipienzo achète l'aile ouest de l'*Ancien Manège* à La Chaux-de-Fonds et s'attelle immédiatement à cet ouvrage colossal. Aujourd'hui, le gros œuvre est achevé et l'aile ouest devrait être terminée dans moins d'une année. Il est probable que pour le compte de la Société Coopérative, «Gali» et son équipe s'attaqueront ensuite au corps central.

La section neuchâteloise de la LSP est particulièrement heureuse d'attribuer son prix annuel à un homme de la qualité de Monsieur Juan Galipienzo, à un «étranger» qui a contribué si puissamment à la mise en valeur de notre patrimoine architectural. Claude Roulet



Juan Galipienzo dans son élément (photo Roulet).  
Juan Galipienzo im Element (Bild Roulet)



Das renovierte Verwaltungs- und Werkgebäude der Städtischen Werke Baden (Bild Eppler, Maraini & Partner)

Le bâtiment administratif et pour ateliers rénové par les Travaux publics de Baden.

## Gebäude der 30er Jahre ausgezeichnet

Der diesjährige Aargauer Heimatschutzauspreis wird der Stadt Baden für die mustergültige Renovation des Verwaltungs- und Werkgebäudes der Städtischen Werke Baden verliehen. Das Gebäude der Städtischen Werke Baden ist ein wichtiger Industriebau der dreißiger Jahre, die Architektur ist ganz dem Geist der «Moderne» verpflichtet. Die Preisverleihung an einen Industriebau unseres Jahrhunderts dokumentiert die Absicht des Aargauer Heimatschutzes, auch für Bauqualität von Bauten unseres Zeitalters einzustehen.

Die kürzlich erfolgte Renovation der Fassade und der Räume des Verwaltungsgebäudes berücksichtigt in vollem Umfang die architektonischen und gestalterischen Werte der industriell-gewerblichen Anlage. Angesichts der Gefährdung der guten Bauten unseres Jahrhunderts ist es sehr lobenswert, dass die Stadt Baden den Wert dieses Gebäudes erkannt und eine mustergültige Sanierung und Renovation veranlasst hat.

## Hans Plattner †

ti. Im hohen Alter von 99 Jahren ist am 14. März 1989 in Chur Dr. phil. Hans Plattner, ehemaliger Professor an der Kantonsschule Chur, gestorben. Mit ihm ist eine Persönlichkeit heimgegangen, die das kulturelle Leben Graubündens während Jahrzehnten massgeblich mitgestaltet hat. Ein besonderes Anliegen war ihm die Erhaltung und Pflege des Kulturgutes seines Heimatkantons, wofür er sich in zahlreichen Institutionen an vorderster Front einsetzte. So stand er von 1948–1973 dem Bündner Heimatschutz vor. In Anerkennung seiner Verdienste ernannte ihn der Schweizer Heimatschutz 1975 zu seinem Ehrenmitglied.

## Wir gratulieren

Die diesjährige goldene Lenne-Medaille der Johann Wolfgang-von-Goethe-Stiftung in Basel ist am 4. April dem Geschäftsführer der Schweizerischen Stiftung für Landschaftspflege, Hans Weiss (Bern), überreicht worden. Dies in Würdigung seines «hervorragenden Einsatzes zugunsten eines umfassenden Landschaftschutzes».